



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2026

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1** Ouverture de l'assemblée
- 1.2** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3** Parc des chutes – transaction et quittance – autorisation de signature
- 1.4** Modification temporaire des heures d'ouverture du bureau municipal
- 1.5** Modifications au calendrier des séances pour la séance du 8 octobre 2026
- 1.6** Adoption du procès-verbal du 13 août 2026
- 1.7** Dépôt du bordereau de correspondance d'août 2026

2 TRÉSORERIE

- 2.1** Autorisation des dépenses du mois d'août 2026
- 2.2** Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1** Réparation des bornes d'incendie

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1** Système d'acquisition de lecture de chlore en continu



4.2 Travaux de pavage

5 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6 AUTRES SUJETS

6.1 Varia

6.2 Point d'information du Maire

6.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

6.4 Levée de l'assemblée

Le contenu définitif de l'ordre du jour est décidé par le conseil municipal en séance. Les personnes élues peuvent donc modifier l'ordre du jour d'une séance ordinaire du conseil jusqu'à son adoption.